

n'étaient pas concurrentiels sur le plan international. Mentionnons des témoins entendus à Ottawa, des témoins entendus dans le cadre de réunions régionales privées et même les hommes d'affaires qui ont répondu au questionnaire du sondage sur les exportations effectué par la Chambre de commerce. En essayant de répondre à ces plaintes, le Comité a appris que la concurrence en matière de financement à long terme se présente sous de nombreuses formes: il est possible de diminuer le taux d'intérêt apparent en augmentant le coût du produit; on peut compenser la charge que représentent des taux élevés en offrant des conditions de remboursement à plus long terme; même la devise de remboursement du prêt peut influencer sur la réponse du client à une offre.

Grâce au financement parallèle, dont peuvent profiter les pays qui peuvent recevoir de l'aide de l'ACDI, la SEE a réduit les taux d'intérêt réels en offrant un prêt d'aide à faible intérêt combiné à un prêt à l'exportation ordinaire. Depuis janvier 1981, il existe un budget de crédit mixte, combinant aide et prêts ordinaires, offert lorsque le concurrent jouit d'avantages analogues.

Les taux d'intérêt élevés en Amérique du Nord, répercutés par la SEE, constituent certainement un désavantage. Le Canada a entrepris de devenir compétitif en offrant des prêts à plus long terme, ce qui a réussi dans certains cas. En outre depuis l'addition du crédit mixte à nos possibilités de financement, il semble que nous puissions maintenant être encore plus compétitif.

PROGRAMMES

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le mécanisme canadien de préparation des projets de l'ACDI (MCCP) constituent deux exemples de programmes ayant pour objet d'améliorer le rendement des exportations. Le PDME a été conçu pour associer les hommes d'affaires canadiens à un partenaire qui partagera avec eux les risques liés à l'expansion des exportations, soit le gouvernement fédéral. Mentionnons, parmi les risques partagés, les frais de soumission, la recherche des marchés, la participation à des foires commerciales et la

formation de consortiums d'exportation. Le programme fonctionne comme un programme d'assurance de développement des marchés, le remboursement de la contribution versée par le gouvernement dépendant des recettes produites par les nouvelles exportations. Le MCCP a pour objet d'aider les entreprises canadiennes d'experts-conseils à participer davantage aux projets mondiaux entrepris dans les pays en développement en finançant les études préalables de faisabilité.

L'annonce, en janvier 1981, que le budget du PDME était doublé, montre à quel point la demande est forte. Avec cette injection de fonds, le Comité espère que les éléments du programme qui n'avaient jamais été financés deviendront opérationnels. Le PDME F, en particulier, qui prévoit l'octroi de fonds aux entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de pénétration des marchés étrangers, doit retenir l'attention. La COFACE, Compagnie française d'assurance du commerce extérieur, offre une assurance pour l'expansion des marchés d'exportation, comme le fait le PDME F. Les entreprises canadiennes ont besoin du même genre d'aide et pourraient tirer de grands avantages d'un programme comparable.

Tout comme le PDME, le MCCP est un programme bien conçu, mais il vise le même secteur d'exportations que le PDME A. Deux programmes du même genre sont source de confusion pour l'utilisateur éventuel et il faudrait un système de vérification par recoupement pour diminuer le chevauchement entre les programmes.

Le MCCP et la PDME A ne sont pas administrés par le même ministère et leur financement provient de budgets distincts. Il semble au Comité que l'intégration de ces deux programmes présenterait plusieurs avantages: mise en commun des fonds, orientation claire et diminution des frais d'administration. Les mécanismes à mettre en place pour y parvenir et profiter de ces avantages devraient faire l'objet d'une étude plus détaillée. Par conséquent, le Comité recommande que:

Le ministre d'État au Commerce étudie, de concert avec ses collègues, la possibilité d'intégrer le Programme de développement des marchés d'exportation et le mécanisme canadien de préparation des projets.